

PHOBI PYRETHRUM^{NG}

LIQUIDE CONCENTRÉ LARGE SPECTRE

USAGE STRICTEMENT PROFESSIONNEL

Composition

Extrait de *Chrysanthemum cinerariaefolium* produit avec du CO₂ supercritique (Pyrèthre) (CAS n°89997-63-7) : 20 g/L
Géraniol (CAS n°106-24-1) : 0.1 g/L

Indications

Concentré liquide émulsionnable contre les insectes rampants et volants. Utilisable pour le traitement des habitations, bureaux, locaux industriels, industries agro-alimentaires, locaux de stockage vides ou contenant des denrées (POA/POV) emballées hermétiquement, ainsi que pour le traitement des matériels de transport POA/POV. Le produit est également utilisable pour le traitement des locaux vides destinés à contenir du tabac, ou contenant du tabac emballé hermétiquement.

Insectes rampants : blattes, fourmis, puces adultes, araignées et insectes des POA/POV stockés tels que triboliums, charançons, dermestes, lasiodermes du tabac...

Insectes volants : mites alimentaires, teignes, mouches, moustiques, moucheron.

Points forts

- Formule innovante à base de Pyrèthre / Sans PBO.
- Action choc : 99% des insectes morts en 4h.
- Adapté au traitement des lieux sensibles.
- Produit certifié HACCP international.
- Utilisable pour le traitement du tabac.
- Produit utilisable en Agriculture Biologique*.

Mode et doses d'emploi

TRAITEMENT MÊME DANS LES LIEUX LES PLUS SENSIBLES :

- Locaux de stockage vides des produits d'origine animale ou végétale (POA/POV).
- Locaux contenant des denrées emballées (POA/POV).
- Locaux et matériel d'élevage.
- Locaux ordures et déchets.
- Locaux de transformation.

TRAITEMENT DE SURFACE :

Infestation modérée :

Diluer 250 mL de produit dans 5 L d'eau pour traiter 100 m².

Forte infestation :

Diluer 500 mL de produit dans 5 L d'eau pour traiter 100 m².

TRAITEMENT DE VOLUME :

Dose : 200 à 400 mL pour 1000 m³.

Appliquer le produit pur au nébulisateur à froid. Diluer si besoin selon le matériel utilisé.

Agiter avant emploi. Porter un équipement de protection adapté au traitement mis en oeuvre. S'assurer que le local à traiter est bien fermé afin de contenir le produit. Laisser agir au moins 8h et bien aérer le local avant d'y pénétrer. À titre indicatif 30 min à 2 h en fonction du volume et du niveau de ventilation de la pièce. Bien rincer le matériel après chaque utilisation.

Répéter le traitement en cas de nouvelle infestation.



FORMULE
SANS PBO

Références et conditionnements

Réf. I1739A : Flacon de 1 L - Carton de 6 unités

Réf. I1741A : Bidon de 5 L - Carton de 4 unités

Stockage et élimination

Conserver dans l'emballage d'origine. Ne pas réutiliser l'emballage. L'emballage et le produit doivent être éliminés en tant que déchets dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

Précautions d'utilisation

TP18 - Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi. Pour les instructions de premiers secours, contacter le centre anti-poison le plus proche.

La fiche de données de sécurité est disponible gratuitement sur simple demande à l'adresse suivante : fds@lodi.fr

Dans le cas d'un traitement de volume, les locaux traités doivent être vides de personnes et d'animaux (y compris les aquariums et terrariums).

Éloignez les chats des surfaces traitées. Ce produit biocide contient des substances pyrèthrinoides qui peuvent provoquer des effets indésirables chez les chats. Si les animaux sont exposés, consulter un vétérinaire.

Il est recommandé de porter des gants et de se laver les mains après chaque utilisation.

Après le traitement, rincer toutes les surfaces entrant en contact avec les denrées alimentaires.

Prendre toutes les mesures appropriées pour éviter la contamination des denrées emballées.

ATTENTION

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



*Produit utilisable en Agriculture Biologique conformément au règlement UE 2018/848, uniquement pour l'élimination des insectes et autres ravageurs dans les bâtiments et autres installations où des animaux sont détenus.